



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotidiens

Question écrite n° 66794

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'abonnement gratuit à la presse pour les jeunes de 18 à 24 ans. Il désire connaître les modalités de ce dispositif et son coût pour les finances publiques dans le département du Tarn.

Texte de la réponse

L'effondrement de la lecture de la presse écrite payante quotidienne par les jeunes appelle de nouvelles et fortes réactions de la part des éditeurs et des pouvoirs publics. À l'issue des états généraux de la presse écrite, le Président de la République s'est donc exprimé en faveur d'un abonnement gratuit à un quotidien pour les jeunes, l'année de leurs 18 ans. Cette volonté présidentielle s'est traduite par une augmentation des crédits accordés au fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale (FDM) pour les projets en faveur des jeunes : 15 MEUR supplémentaires ont été alloués au FDM sur 3 ans pour financer cette action. 5 MEUR ont été inscrits sur le budget 2009 du FDM et 5 MEUR ont été à nouveau inscrit au projet de loi de finance 2010. Le projet a pris la forme d'une action collective regroupant les syndicats de la presse quotidienne nationale, régionale et départementale, soit en tout une soixantaine de titres. Le projet consiste à proposer à 200 000 jeunes de 18 à 24 ans un abonnement gratuit d'un jour par semaine (52 numéros par an) à un quotidien de leur choix. Cette périodicité d'abonnement a été retenue afin de familiariser progressivement les jeunes à la lecture d'un quotidien. Ces abonnements sont financés à 50 % par les éditeurs de presse au moyen d'une réduction de 50 % du prix moyen du titre et à 50 % par l'État via les crédits du FDM dédiés aux projets « jeunes ». Deux voies d'accès sont possibles pour souscrire un abonnement : le site Internet « monjournaloffert.fr » et les sites éditeurs concernés par l'opération. 59 titres de la presse quotidienne nationale, régionale et départementale participent ainsi à l'opération sur la base du volontariat. Dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au sein du Fonds de modernisation de la presse, chaque titre dispose d'un quota d'exemplaires subventionnés défini au prorata de sa diffusion contrôlée dans l'univers total des titres partenaires. Depuis le lancement de l'opération le 27 octobre 2009, plus de 250 000 demandes ont été enregistrées au travers du formulaire accessible sur le site monjournaloffert.fr et des demandes adressées directement aux titres partenaires. 186 000 abonnements ont été validés dans la limite des quotas prédéfinis. En ce qui concerne plus précisément la question relative au département du Tarn, 1 200 demandes d'abonnement ont été adressées à la plate-forme centrale. Cela représente, pour les finances publiques, un investissement de l'ordre de 30 000 EUR. Cette initiative a permis de donner une ampleur nationale à un projet déjà développé par la presse régionale depuis 2006. Grâce à la mobilisation du ministère de la culture et de la communication, les publications participant à l'édition 2009 de l'opération « mon journal offert » ont, en un peu plus d'un mois, atteint les niveaux d'abonnement enregistrés habituellement après une campagne de six mois.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66794

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11883

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2386